444 Journal février 2023_ES en A4 08/02/2023 12:59 Page 1

L'ÉCOLE Syndicaliste

N° 444
février 2023

SNUDI FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, Professeurs des Écoles, Psy-EN & AESH du 1er degré - Force Ouvrière

DES MILLIONS POUR LE RETRAIT !

Paris, le 19 janvier 2023

444 Journal février 2023_ES en A4 08/02/2023 12:59 Page 2

Non à la réforme des retraites !

Réforme des retraites, c'est NON !

La vérité par les chiffres

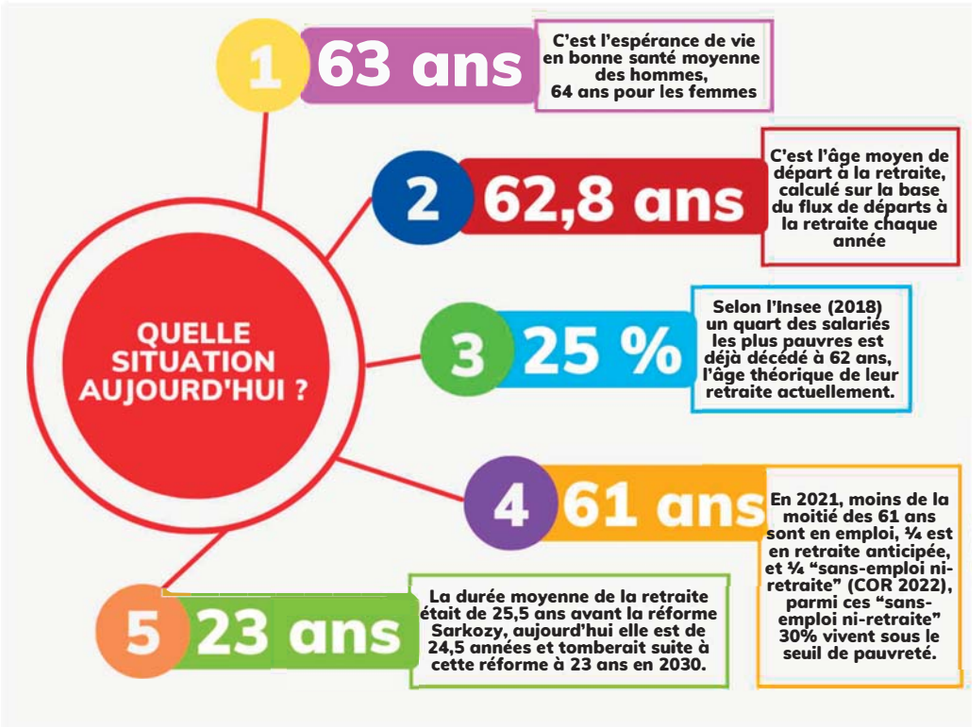

25%

Selon l'Insee (2018) un quart des salariés les plus pauvres est déjà décédé à 62 ans, l'âge théorique de leur retraite actuellement.

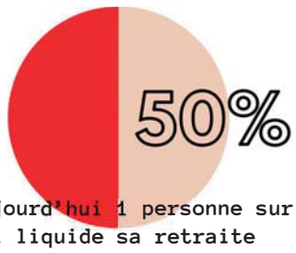

Aujourd'hui 1 personne sur 2 qui liquide sa retraite n'est plus en emploi mais soit au chômage, en arrêt maladie, en invalidité ou bénéficie de minima sociaux.

En septembre 2022, selon le COR (Conseil d'Orientation des retraites), il n'y a pas de « dynamique non contrôlée des dépenses de retraite».

En 2021, le même COR parlait de « trajectoire maitrisée » jusqu'en 2070.

Notre système est aujourd'hui excédentaire.

825 000 emplois seniors créés rapporteraient **50 MILLIARDS** soit 2 points de PIB pour financer notre protection sociale

Si la réforme des retraites est pour le gouvernement la mère des réformes, pour FO, les retraites seront la mère des batailles !

444 Journal février 2023_ES en A4 08/02/2023 12:59 Page 3

édito

Une force immense pour le retrait de la réforme !

Frédéric VOLLE
Secrétaire général
du SNUDI-FO

La première ministre Borne et le président Macron, de plus en plus isolés, n'ont convaincu personne sur la nécessité de leur réforme des retraites.

Le président du conseil d'orientation des retraites (COR), qui est pourtant un service du premier ministre, indiquait même au soir de la grève du 19 janvier : *« Les dépenses de retraites ne dérapent pas, elles sont relativement maîtrisées, dans la plupart des hypothèses, elles diminuent plutôt à terme. »*

En repoussant l'âge légal de départ, en rallongeant la durée de cotisation, en liquidant les régimes spéciaux, le véritable objectif du gouvernement est bien de faire des économies sur le dos des salariés et de la population.

Des économies sur le dos des salariés...
et 413 milliards pour le budget des armées !

Le ministre de l'économie et des finances Le Maire expliquait d'ailleurs le jour de la présentation de la réforme des retraites que celle-ci rapporterait près de 18 milliards d'euros en 2030.

Et pendant ce temps, le président Macron annonce une enveloppe de 413 milliards d'euros pour le budget militaire pour les sept années à venir, soit une hausse de plus de 30 % !

Il s'agit donc d'un choix politique clair : les milliards pour les bombes et les chars d'assaut, pas pour les retraites ni pour les salaires ! D'ailleurs, au moment où Mme Borne et M. Macron veulent nous faire travailler deux ans de plus durant notre carrière, le ministre Ndiaye nous propose lui de travailler deux heures de plus par semaine pour limiter l'effondrement de notre pouvoir d'achat : insupportable !

Et les 413 milliards pour la guerre n'iront pas non plus à l'Ecole publique (le ministre Ndiaye ayant supprimé 2 000 nouveaux postes), ni à l'hôpital public, ni aux services publics !

C'est par millions que les salariés ont déferlé le 19 janvier, puis encore plus nombreux le 31 janvier pour le retrait de la réforme des retraites. Les importants taux de grévistes et les manifestations massives dans tout le pays ont conforté l'unité de la totalité des organisations syndicales !

La puissance de la mobilisation est énorme, l'unité syndicale nécessaire et précieuse.

Avons-nous d'autre choix
que le blocage du pays par la grève ?

Mais, pour faire entendre raison à ce gouvernement isolé et affaibli, avons-nous d'autre choix que le blocage du pays par la grève ?

Un récent sondage indique même que 60% des Français déclarent qu'ils comprendraient que les grévistes bloquent le pays car il s'agit du seul moyen pour que le gouvernement retire sa réforme, un chiffre qui fait un bond de cinq points en deux semaines !

Dans cette situation, le SNUDI-FO appelle les personnels à prendre part massivement aux grèves et manifestations convoquées dans l'unité par les organisations syndicales pour renforcer le mouvement de fond contre la réforme.

Il les invite à participer nombreux aux réunions syndicales du SNUDI-FO, aux assemblées générales, pour discuter des moyens à mettre en œuvre pour obtenir le retrait de la réforme. ■

L'ÉCOLE Syndicaliste SNUDI FO

SNUDI-FORCE OUVRIÈRE
6/8, rue Gaston LAURIAU
93100 MONTREUIL
Tél : 01 56 93 22 66
E-mail :
snudi@fo-fnecfp.fr

Directeur de la publication :
Frédéric VOLLE

Rédacteur en chef :
Jérôme THÉBAUT

Imprimerie :
Parlons d'Image
12, rue Notre-Dame des Victoires
75002 PARIS

Gratuité pour les adhérents

ISSN : 2492-2722
CPPAP : 0423S06996

sommaire

page 2 - Retraites
page 3 - Édito
pages 4 & 5 - Retraites
page 6 & 7 - Pseudo-revalorisation
pages 8 & 9 - Retraites
pages 10 & 11 - Carte scolaire
page 12 - AESH
page 13 - Statut
page 14 - Laïcité
page 15 - Conseil national
page 16 - Elections professionnelles

444 Journal février 2023_ES en A4 08/02/2023 12:59 Page 4

retraites

Une lame de fond pour le retrait de la réforme !

Mardi 10 janvier, la première ministre Borne a donc fini par annoncer la réforme des retraites portée par le président Macron durant sa campagne…

Tous les personnels nés en septembre 1961 et après seraient concernés !

Ainsi, comme les autres salariés, les enseignants du premier degré, les AESH et les PsyEN nés en 1968 et après ne pourraient plus partir en retraite avant 64 ans ! Pire, il faudrait 43 ans de cotisation pour tous ceux nés en 1965 et après pour bénéficier d'une retraite à taux plein !

Les régimes spéciaux seraient supprimés, inévitable prélude à la liquidation de notre régime de retraite, le Code des pensions, qui nous garantit une retraite calculée sur la base de 75% des 6 derniers mois de traitement.

Et pourtant rien ne justifie une telle réforme.

Même le Conseil d'orientation des retraites (COR), service de la première ministre, expliquait en septembre 2022 qu'il n'y a pas

Rodez

de *« dynamique non contrôlée des dépenses de retraite »* ; il évoquait même en 2021 une *« trajectoire maîtrisée »* jusqu'en 2070.

La totalité des organisations syndicales a donc décidé d'appeler à une journée de grève et de manifestations mardi 19 janvier dans tout le pays. ■

Jeudi 19 janvier : un avertissement lancé au gouvernement !

Une semaine après les annonces de la 1ère ministre, plus de deux millions de manifestants sont descendus dans les rues à l'appel des confédérations.

Partout des manifestations massives : 400 000 à Paris, 20 000 au Mans, 13 000 à Poitiers, 11 000 à Rodez, 10 000 à Annecy, 9 000 à Laval, 2 500 à Privas...

Entre 65 et 75% de grévistes dans les centrales nucléaires, 66% à Enedis, entre 70 et 100% dans les raffineries, 80% des conducteurs ont cessé le travail à la SNCF. De nombreuses directions d'usine ont été contraintes d'arrêter les chaînes de production... A Airbus, au moins 5 000 salariés ont débrayé et ont rejoint la manifestation toulousaine.

75% de grévistes à l'Education nationale ! Des milliers d'écoles et d'établissements fermés !

Le Mans

De nombreuses Assemblées générales se sont tenues comme par exemple en Haute-Loire, dans le Val-d'Oise, en Indre-et-Loire, dans le Gard où les personnels ont discuté des moyens les plus efficaces de faire reculer le gouvernement. La question de la poursuite de la grève, des moyens pour bloquer le pays, sont débattues partout.

Le soir même, dans un communiqué intitulé *« une puissante mobilisation qui oblige au retrait »,* les organisations syndicales FO, CGT, CFDT, CFE-CGC, CFTC, UNSA, Solidaires, FSU, UNEF, VL, FAGE, FIDL, MNL indiquaient : *« L'intersyndicale invite la population à signer massivement la pétition, et appelle à multiplier les actions et initiatives partout sur le territoire, dans les entreprises et services, dans les lieux d'étude, y compris par la grève, notamment autour du 23 janvier, jour de la présentation de la loi au conseil des ministres.*
Elles appellent les salarié-e-s et les jeunes à préparer des assemblées générales pour discuter des poursuites de la mobilisation.
Et alors que le gouvernement appelle les organisations syndicales à être responsables et à ne pas bloquer le pays, nous réaffirmons qu'il est et sera le seul responsable de cette situation puisque 9 travailleuses et travailleurs sur 10 rejettent cette réforme injuste et brutale.
Nous sommes unis et déterminés à faire retirer ce projet de réforme des retraites, c'est pourquoi l'intersyndicale appelle à une nouvelle journée de grèves et de manifestations interprofessionnelles le 31 janvier. L'intersyndicale se réunira le soir même. » ■

444 Journal février 2023_ES en A4 08/02/2023 12:59 Page 5

Une lame de fond pour le retrait de la réforme !

Jeudi 31 janvier : près de 3 millions dans les rues !

Après le premier avertissement lancé le 19 janvier, c'est une véritable lame de fond qui a déferlé mardi 31 janvier pour le retrait de la réforme des retraites avec 2,8 millions de manifestants dans toute la France !

500 000 manifestants à Paris, mais aussi 20 000 à Valence, 13 000 à La Roche-sur-Yon, 18 000 à Cherbourg, 10 000 à La Réunion, 9 000 à Narbonne, 3 500 à Mende… Une nouvelle fois, les enseignants, AESH et PsyEN du 1er degré ont répondu présents, aux côtés des autres salariés, en étant majoritairement en grève.

La première ministre Borne, droite dans ses bottes, indiquait que sa réforme n'était pas négociable ? Ça tombe bien ! Les 2,8 millions de manifestants du 31 janvier lui ont répondu qu'ils ne voulaient pas négocier cette réforme, mais la voir purement et simplement retirée !

Comme l'indiquent les organisations syndicales :

« Rien ne justifie une réforme aussi injuste et brutale. Le gouvernement doit entendre le rejet massif de ce projet et le retirer.
L'intersyndicale appelle toute la population à se mobiliser par la grève et la manifestation encore plus massivement le mardi 7 février puis le samedi 11 février pour dire non à cette réforme. Elle appelle, d'ici là, à multiplier les actions, initiatives, réunions ou assemblées générales partout sur le territoire, dans les entreprises et services, dans les lieux d'étude, y compris par la grève. » ■

Yvelines

Appel adopté par l'AG du SNUDI-FO réunie le 6 février

Ce début d'année 2023 est marqué par le rejet massif du projet de réforme des retraites qui repousserait l'âge légal de départ, rallongerait la durée de cotisation et liquiderait les régimes spéciaux.

Nous ne sommes pas dupes : le gouvernement veut tout liquider et après les régimes spéciaux c'est notre Code des pensions civiles et militaires qui serait supprimé.

La puissance de la mobilisation est énorme, l'unité syndicale nécessaire et précieuse.

Mais, pour faire entendre raison à ce gouvernement isolé et affaibli, avons-nous d'autre choix que le blocage du pays par la grève ?

Mais chacun sait que le blocage du pays ne se décrète pas. De nombreuses réunions syndicales, de nombreuses assemblées générales ont lieu dans différents secteurs professionnels et cette question est largement débattue...

Aujourd'hui en particulier une question se pose : demain sera la troisième journée de grève pour laquelle nous mettons toutes nos forces dans sa réussite. Une quatrième manifestation est d'ores et déjà prévue samedi et nous faisons tout pour qu'elle soit la plus importante possible.

Dans le même temps, chacun constate que la puissance exceptionnelle des manifestations ne suffit pas à faire reculer le gouvernement sur son projet.

Nous considérons donc qu'il faut monter d'un cran : plutôt que de faire à nouveau une 4ème journée de grève puis une 5ème quelques jours plus tard, ne faudrait-il pas décider la grève sur plusieurs jours consécutifs afin de chercher à bloquer le pays ?

Dans cette situation, le SNUDI-FO 78 invite les personnels à participer nombreux aux grèves et manifestations appelées par les organisations syndicales pour renforcer le mouvement de fond contre la réforme, notamment mardi 7 février et samedi 11 février. ■

444 Journal février 2023_ES en A4 08/02/2023 12:59 Page 6

salaires

« Travailler plus pour perdre moins ? » :

Le ministre Ndiaye a démarré un nouveau cycle de concertations concernant la « revalorisation » des personnels enseignants.

Et cela dans une situation où l'inflation explose (selon les médias, le panier des 37 produits du quotidien a vu son prix augmenter de 15%), où le ministre de la Fonction publique Guérini estime que le dégel de la valeur du point d'indice de 3,5% consenti aux fonctionnaires est bien suffisant !

Quelles sont les annonces du ministre Ndiaye ?

A des années lumières d'une augmentation de salaire de 10% pour tous les enseignants annoncée mensongèrement par le candidat Macron durant la campagne des élections présidentielles, le ministre de l'Education nationale expose son projet :

1) Une revalorisation « socle » attribuée aux enseignants sans contrepartie.
2) Un « pacte » où le ministre et le président Macron proposent aux enseignants de travailler plus pour perdre moins de pouvoir d'achat. ■

1. La revalorisation « socle »

Lors d'un premier groupe de travail, le ministère a dévoilé deux hypothèses concernant la revalorisation dite « socle ». Dans les deux cas, il s'agit d'un régime indemnitaire et non indiciaire (qui ne sera donc pas pris en compte dans la pension). Dans les deux cas, les revalorisations les plus significatives s'effectuent sur les échelons de début de carrière dans lesquels les personnels ne restent qu'un temps limité. ■

Echelon	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Hors-classe	Classe exceptionnelle
Durée dans l'échelon	1 an	2 ans	2 ans	2,5 ans	2 ou 3 ans	3 ans	2,5 ou 3,5 ans	4 ans	4 ans	?	?	?
Revalorisation nette mensuelle (hypothèse A)	+ 153 €	+ 185 €	+ 242 €	+ 292 €	+ 292 €	+ 249 €	+ 185 €	+ 114 €	+ 78 €	+ 71 €	0	0
Revalorisation nette mensuelle (hypothèse B)	+ 153 €	+ 185 €	+ 242 €	+ 281 €	+ 281 €	+ 239 €	+ 164 €	+ 85 €	+ 36 €	+ 36 €	+ 36 €	+ 36 €

Si, pour certains échelons, la revalorisation apparaît comme significative, cela ne concerne au final que bien peu de collègues. Pendant la partie la plus importante de la carrière (à partir de l'échelon 9, soit après entre 16 et 18 ans de carrière), la « revalorisation » est au mieux faible, au pire nulle.
Inacceptable pour le SNUDI-FO ! Aucune augmentation de salaire en deçà de l'inflation ! De plus, s'il est légitime d'augmenter les personnels en début de carrière compte tenu de la faiblesse de leur salaire, rappelons que la perte de pouvoir d'achat des personnels de l'Education nationale est évaluée à 25 % depuis 20 ans ! Pour le SNUDI-FO, ce sont donc tous les personnels qui doivent être augmentés de manière significative - et indiciaire - pour rattraper le pouvoir d'achat perdu. ■

444 Journal février 2023_ES en A4 08/02/2023 12:59 Page 7

FO quitte les groupes de travail ministériels !

2. Le pacte « travailler plus pour perdre moins »

Le ministre Ndiaye s'est récemment répandu dans la presse à propos du « pacte » qu'il entend proposer aux enseignants.

Afin de leur permettre de limiter leur perte de pouvoir d'achat, il leur proposerait 3 650€ annuels, soit une augmentation de 10% selon lui, contre 72 heures annuelles de travail supplémentaire, c'est-à-dire deux heures de plus par semaine !

Ces deux heures de travail hebdomadaires pourraient consister en :
- remplacement de courte durée dans le second degré ;
- enseignement au collège de l'heure de renforcement en mathématiques et en français pour les enseignants du premier degré ;
- orientation et accompagnement des élèves…

Toujours dans le cadre du « pacte », d'autres missions supplémentaires liées au conseil national de la Refondation (CNR) pourraient varier selon les établissements.

Le ministère a d'ailleurs confirmé qu'un nouveau décret pour rémunérer « l'investissement des enseignants dans les projets innovants » était en préparation.

Individualisation, territorialisation, travail supplémentaire, salaire « au mérite »… Voilà ce que propose le ministre en guise de « revalorisation » !

Non seulement il faudrait travailler deux ans de plus durant sa carrière, mais maintenant il faudrait travailler deux heures de plus par semaine pour compenser l'effondrement de notre pouvoir d'achat !

Pour le SNUDI-FO, au moment où l'inflation explose, au moment où les conditions de travail n'ont jamais été aussi dégradées, l'annonce du ministre est une provocation insupportable !

Et pourtant, l'argent pour les retraites, pour les salaires, ce n'est pas ce qui manque, en témoignent les 413 milliards d'euros que le président Macron vient d'octroyer au budget des armées pour fabriquer des bombes et des chars d'assaut !

Quel syndicat pourrait cautionner un tel dispositif ? Pas la FNEC FP-FO en tout cas qui vient de quitter les groupes de travail sur le « pacte ».

Le SNUDI-FO revendique :
- le retrait de la réforme Macron-Borne !
- une augmentation indiciaire immédiate pour tous les personnels au moins au niveau de l'inflation !
- le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans ! ■

Lyon

La FNEC FP-FO décide de quitter les concertations Ndiaye !

Considérant que les concertations du ministre Ndiaye ont pour seul objectif d'instituer un « pacte » avec les enseignants et individualiser les carrières en rémunérant des missions supplémentaires, la FNEC FP-FO décide de quitter les groupes de travail !

RETRAIT DE LA REFORME DES RET

La première ministre Mme Borne a fini par présenter le 10 janvier sa réforme des retraites.

Celle-ci prévoit plusieurs mesures inacceptables :

- un recul de l'âge légal de départ pour tous les salariés nés à partir du 1er septembre 1961, âge légal de départ qui passerait à 64 ans pour tous les salariés nés en 1968 et après.
- un allongement de la durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein pour tous les salariés nés entre le 1er septembre 1961 et 1972 ; celle-ci passerait à 43 annuités pour tous les salariés nés en 1965 et après (seuls les salariés nés en 1973 et après y étaient jusqu'à présent soumis).
- une disparition des régimes spéciaux, qui ne peut être que le prélude à la remise en cause du régime de retraite des fonctionnaires d'Etat, le Code des pensions civiles et militaires, qui leur garantit une retraite calculée sur la base de 75% du salaire des 6 derniers mois.

Même les professeurs des écoles ex-instituteurs ayant 15 ans de service actif et nés après le 1er septembre 1966 seraient concernés !

Avec l'ensemble des organisations syndicales, FO exige le retrait pur et simple de la réforme Macron-Borne ! ■

Année de naissance	Âge légal de départ (1)	Âge légal de départ (1)		Durée de cotisation (2)	Durée de cotisation (2)	
	Avant la réforme	Après la réforme	Evolution	Avant la réforme	Après la réforme	Evolution
1960 et avant	62 ans	62 ans		167 trimestres (41 ans et 9 mois)	167 trimestres (41 ans et 9 mois)	
Janvier - août 1961	62 ans	62 ans		168 trim. (42 ans)	168 trim. (42 ans)	
Septembre - décembre 1961	62 ans	62 ans et 3 mois	+ 3 mois	168 trim. (42 ans)	169 trim. (42 ans et 3 mois)	+ 1 trim.
1962	62 ans	62 ans et 6 mois	+ 6 mois	168 trim. (42 ans)	169 trim. (42 ans et 3 mois)	+ 1 trim.
1963	62 ans	62 ans et 9 mois	+ 9 mois	168 trim. (42 ans)	170 trim. (42 ans et 6 mois)	+ 2 trim.
1964	62 ans	63 ans	+ 1 an	169 trim. (42 ans et 3 mois)	171 trim. (42 ans et 9 mois)	+ 2 trim.
1965	62 ans	63 ans et 3 mois	+ 1 an et 3 mois	169 trim. (42 ans et 3 mois)	172 trim. (43 ans)	+ 3 trim.
1966	62 ans	63 ans et 6 mois	+ 1 an et 6 mois	169 trim. (42 ans et 3 mois)	172 trim. (43 ans)	+ 3 trim.
1967	62 ans	63 ans et 9 mois	+ 1 an et 9 mois	170 trim. (42 ans et 6 mois)	172 trim. (43 ans)	+ 2 trim.
1968 - 1969	62 ans	64 ans	+ 2 ans	170 trim. (42 ans et 6 mois)	172 trim. (43 ans)	+ 2 trim.
1970-1972	62 ans	64 ans	+ 2 ans	171 trim. (42 ans et 9 mois)	172 trim. (43 ans)	+ 1 trim.
1973 et après	62 ans	64 ans	+ 2 ans	172 trim. (43 ans)	172 trim. (43 ans)	

(1) Âge légal de départ : âge minimum de départ

(2) Durée de cotisation : nombre de trimestres nécessaires pour avoir une retraite à taux plein

RETRAITES MACRON-BORNE !

SNUDI FO

(à afficher en salle des maîtres)

Quelles conséquences pour les professeurs des écoles ayant 15 ans (ou de 15 à 17 ans pour certains) de service actif en tant qu'instituteurs ?

Année de naissance	Âge légal de départ	Âge légal de départ		Durée de cotisation	Durée de cotisation	
	Avant la réforme	Après la réforme	Evolution	Avant la réforme	Après la réforme	Evolution
1965 et avant	57 ans	57 ans		168 trim. (42 ans)	168 trim. (42 ans)	
Janvier - août 1966	57 ans	57 ans		168 trim. (42 ans)	168 trim. (42 ans)	
Septembre - décembre 1966	57 ans	57 ans et 3 mois	+ 3 mois	168 trim. (42 ans)	169 trim. (42 ans et 3 mois)	+ 1 trim.
1967	57 ans	57 ans et 6 mois	+ 6 mois	169 trim. (42 ans et 3 mois)	169 trim. (42 ans et 3 mois)	
1968	57 ans	57 ans et 9 mois	+ 9 mois	169 trim. (42 ans et 3 mois)	170 trim. (42 ans et 6 mois)	+ 2 trim.
1969	57 ans	58 ans	+ 1 an	169 trim. (42 ans et 3 mois)	171 trim. (42 ans et 9 mois)	+ 2 trim.
1970	57 ans	58 ans et 3 mois	+ 1 an et 3 mois	170 trim. (42 ans et 6 mois)	172 trim. (43 ans)	+ 2 trim.
1971	57 ans	58 ans et 6 mois	+ 1 an et 6 mois	170 trim. (42 ans et 6 mois)	172 trim. (43 ans)	+ 2 trim.
1972	57 ans	58 ans et 9 mois	+ 1 an et 9 mois	170 trim. (42 ans et 6 mois)	172 trim. (43 ans)	+ 2 trim.
1973 et après	57 ans	59 ans	+ 2 ans	171 trim. (42 ans et 9 mois)	172 trim. (43 ans)	+ 1 trim.

A propos du départ à la retraite des enseignants du 1er degré...

Selon le journal Les Echos, la première ministre réfléchirait à permettre aux enseignants du 1er degré de partir en retraite à date anniversaire. Certains amendements des députés "Renaissance" iraient dans ce sens...

Miraculeusement, la revendication portée depuis des dizaines d'années par le SNUDI-FO, à savoir la possibilité pour les enseignants du 1er degré de partir en retraite à date anniversaire, exigence jusque-là balayée d'un revers de main par tous les gouvernements qui se sont succédés, deviendrait donc désormais envisageable !

Le gouvernement, fébrile et effrayé par la mobilisation dans tous les secteurs professionnels, tente donc « d'amadouer » les enseignants du 1er degré... Il n'amadouera personne !

Le SNUDI-FO revendique :
- le retrait de la réforme Macron-Borne !
- la possibilité inconditionnelle pour les enseignants du 1er degré de partir en retraite à date anniversaire ! ■

La réforme des retaites n'est pas nécessaire !

Voici ce que déclare M. Bras, président du conseil d'orientation des retraites (COR), service du premier ministre créé pour étudier la question des retraites, interrogé le 19 janvier dernier :

« Les dépenses de retraites ne dérapent pas, elles sont relativement maîtrisées, dans la plupart des hypothèses, elles diminuent plutôt à terme. »

Rien ne justifie donc les déclarations alarmantes du gouvernement sur notre système de retraite. Mais alors, quel est l'objectif de M. Macron et de Mme Borne ?

Le président du COR l'explique dans la même interview : *« Les dépenses de retraites ne dérapent pas, mais elles ne sont pas compatibles avec les objectifs de politique économique et de finances publiques du gouvernement. »*

L'objectif du gouvernement n'est donc pas de « sauver nos retraites » dont les dépenses sont maîtrisées... mais de faire des économies sur le dos des salariés et de la population !

444 Journal février 2023_ES en A4 08/02/2023 12:59 Page 10

carte scolaire

Exécutant zélé de la politique de liquidation des services publics décidée par le gouvernement, le ministre Ndiaye a décidé la suppression de 2 000 postes d'enseignants, dont 1 117 dans le 1er degré, pour la rentrée 2023.

Le SNUDI-FO rappelle que le budget de l'Education nationale et ses 2 000 suppressions de postes a été validé par l'utilisation de l'article 49-3, empêchant toute discussion et tout vote des députés à l'Assemblée nationale.

Le SNUDI-FO dénonçait alors une véritable saignée en préparation dans les écoles.

Aujourd'hui, alors que se réunissent les CSA spéciaux départementaux ou les groupes de travail, les personnels prennent connaissance des conséquences des décisions du ministre dans leur département : 28 fermetures de classes annoncées dans l'Aisne, 102 dans l'Eure, 68 en Indre-et-Loire, 41 dans le Puy-de-Dôme, 27 dans le Tarn, plus de 200 dans les Hauts-de-Seine…

Ces fermetures n'épargneraient pas les écoles rurales comme l'indique en CSA académique la rectrice de l'académie de Poitiers.

Cela signifie donc pour les personnels des effectifs plus chargés, des remplacements encore moins assurés, de nouvelles suppressions de postes d'enseignants spécialisés, une formation sur temps de classe toujours plus limitée (en témoigne la volonté ministérielle de transférer avec la loi Rilhac la formation des directeurs hors temps de classe), le droit à temps partiel encore remis en cause… ■

Eure

Rassemblement mercredi 1er février

Le CSA s'est réuni après le rassemblement de 250 personnes devant la DSDEN de l'Eure le mercredi 1er février pour demander l'annulation des fermetures de classes et l'arrêt du management de la DASEN à propos des autorisations d'absence.

Evreux

En effet, pour la rentrée prochaine, pas moins de 102 fermetures de classes et de postes sont prévues par la DASEN en application de l'enveloppe et des directives ministérielles !

Une véritable hécatombe !

Une vingtaine d'écoles était représentée lors de ce rassemblement à l'appel de FO seulement, les autres organisations syndicales indiquant qu'une telle action n'était pas visible …

L'IA-DASEN, utilisant la fusion du CHSCT et du CTSD opérée le 1er janvier, a refusé de mettre les mesures de la carte scolaire au vote (et donc la possibilité d'organiser un CSA de repli en cas de vote unanime contre).

Considérant l'ampleur du projet présenté par la DASEN et le calendrier restreint, il apparaissait que le CSA de ce 2 février ne permettait pas de défendre les écoles et que tous les élus n'avaient pu être entendus.

Ainsi, le SNUDI-FO 27 a proposé au SNUipp-FSU 27 et au SE-UNSA 27 de s'associer à un boycott de l'instance pour permettre aux écoles de gagner du temps dans la défense de leur dossier et de laisser les délégations d'école être reçues par la DASEN.

Les autres organisations syndicales refusant cette proposition, le SNUDI-FO 27 a dû se résoudre à siéger car le quorum aurait été réuni et l'instance aurait eu lieu.

Malheureusement, ce que le SNUDI-FO prévoyait est arrivé : la DASEN a décidé de fermer 83 postes et en l'absence de vote final ne permettant pas un CSA de repli, les décisions ne peuvent plus être modifiées !

Le SNUDI-FO a néanmoins présenté l'avis suivant, adopté à l'unanimité des organisations syndicales : *« Le CSA SD de l'Eure, réuni le jeudi 2 février 2023, demande l'annulation de toutes les fermetures de postes ainsi que la création de tous les postes et toutes les classes nécessaires pour faire baisser les effectifs par classe ainsi que pour assurer les remplacements. »* ■

444 Journal février 2023_ES en A4 08/02/2023 12:59 Page 11

Puy-de-Dôme

Rassemblement pendant le CSA départemental

Alors que, lors du CSA départemental réuni le 1er février, l'ensemble des organisations syndicales a voté contre le projet présenté, M. le DASEN, sur consigne du rectorat et du ministère, refuse de convoquer un CSA de report, se cachant derrière des interprétations fallacieuses du décret.

Il est clair que le but de la manœuvre est d'empêcher les collègues, les parents, avec parfois les élus, de se mobiliser pour leurs écoles.

Clermont-Ferrand

Voici les mesures rejetées par l'ensemble des organisations syndicales :
- 33 fermetures
- 18 ouvertures
- 2 créations d'ULIS
- Seulement 3 postes réservés pour les allègements de services !
- Aucun poste de remplaçant alors que 917 journées n'ont pas été remplacées depuis le début de l'année !
- Aucun poste de RASED !
- Aucun pour les décharges de direction de moins de 4 classes, pour les formations REP/REP+ ou pour la formation continue sur temps de travail !

Le ministre et le gouvernement multiplient les provocations et les décisions de cette carte scolaire indigeste jettent de l'huile sur le feu.

Si c'est bien la mobilisation des personnels qui fera reculer le gouvernement, FO exige que la réglementation soit appliquée et écrit au ministre.

Ils veulent passer en force leur carte scolaire, comme ils veulent passer en force leur réforme des retraites.

En face, ce sont des millions, avec la jeunesse qui se mobilisent, par la grève, contre la réforme Macron-Borne.

FO, présent aux côtés des écoles mobilisées pendant le CSA mercredi et devant les écoles comme à Pontgibaud jeudi 2 février, a défendu tous les dossiers confiés en instance. Cela a permis de gagner sur certains d'entre eux. Pour ceux qui n'ont pas obtenu satisfaction, FO invite les collègues à se réunir et à décider des suites. ■

Hauts-de-Seine

Rassemblement devant la DSDEN

Le 1er février, une bonne centaine d'enseignants du premier degré, de parents d'élèves ainsi que quelques élus se sont rassemblés devant la DSDEN 92. Ils étaient réunis pour réclamer des ouvertures de postes, l'annulation des fermetures de classes, et une hausse de la DHG (dotation horaire globale).

Dans les écoles du département, ce sont 244 fermetures de classes prévues, aucune création de poste en RASED. Il y a également une baisse du nombre de postes en UPE2A, et la création d'une seule ULIS alors que les besoins sont énormes !

Ces mesures contribuent à la dégradation des conditions de travail des personnels, enseignants et AESH, et des conditions d'apprentissage des élèves.

C'est inacceptable quand le gouvernement nous demande à tous de travailler toujours plus longtemps !

Le CSA de repli aura lieu jeudi 2 février, car l'ensemble des organisations syndicales ont voté contre le projet du DASEN le 26 janvier. ■

444 Journal février 2023_ES en A4 08/02/2023 12:59 Page 12

AESH

Propos de la députée Guichard : une honte !

Mme Claire Guichard, députée « Renaissance » s'est exprimée à l'Assemblée Nationale à propos des AESH :

« Vous oubliez, chers collègues, que la vie est faite de choix. Les AESH choisissent ce statut pour avoir les mercredis et les vacances scolaires, et elles assument que c'est un choix. (...) Elles sont heureuses de ce qu'elles font, arrêtez de les victimiser. »

Cette déclaration provoque l'émoi et la colère des AESH qui savent qu'aucune d'entre elles n'a choisi de travailler à temps partiel contraint, pour 800€ mensuels, qui savent qu'elles sont maintenues sous le seuil de pauvreté par un gouvernement resté sourd à leurs nombreuses mobilisations.

Non, les AESH n'ont pas choisi de vivre avec des salaires et des retraites de misère ! Cette Mme Guichard, députée suppléante du ministre Gabriel Attal, n'a aucune honte.

Osera-t-elle au moment de voter la réforme des retraites de Madame Borne affirmer que les femmes à temps partiel au parcours haché seront les grandes gagnantes de la réforme ?

Osera-t-elle prétendre comme la première ministre que tout le monde aura 1200 € de retraite avec le projet de réforme ?

Osera-t-elle affirmer qu'en travaillant deux ans de plus, les AESH amélioreront leur retraite ?

Pour la FNEC FP-FO, trop c'est trop !

Non seulement les AESH ne choisissent pas la précarité mais elles exigent, avec l'ensemble des salariés, le retrait du projet de loi sur les retraites.

Pour la FNEC FP-FO, plus que jamais, faire reculer le gouvernement sur la mère des contre-réformes, permettrait d'avancer sur les revendications des AESH et notamment :
- un vrai statut de fonctionnaire !
- un vrai salaire !
- l'abandon des PIAL ! ■

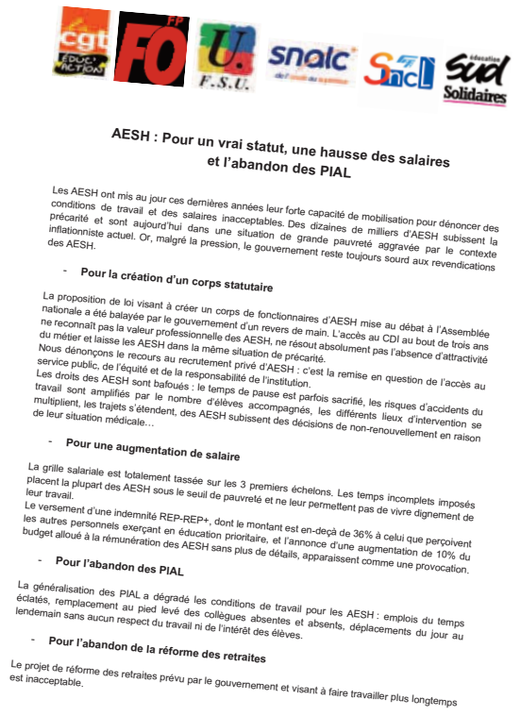

AESH : Pour un vrai statut, une hausse des salaires et l'abandon des PIAL

Les AESH ont mis au jour ces dernières années leur forte capacité de mobilisation pour dénoncer des conditions de travail et des salaires inacceptables. Des dizaines de milliers d'AESH subissent la précarité et sont aujourd'hui dans une situation de grande pauvreté aggravée par le contexte inflationniste actuel. Or, malgré la pression, le gouvernement reste toujours sourd aux revendications des AESH.

- **Pour la création d'un corps statutaire**

La proposition de loi visant à créer un corps de fonctionnaires d'AESH mise au débat à l'Assemblée nationale a été balayée par le gouvernement d'un revers de main. L'accès au CDI au bout de trois ans ne reconnaît pas la valeur professionnelle des AESH, ne résout absolument pas l'absence d'attractivité du métier et laisse les AESH dans la même situation de précarité.
Nous dénonçons le recours au recrutement privé d'AESH : c'est la remise en question de l'accès au service public, de l'équité et de la responsabilité de l'institution.
Les droits des AESH sont bafoués : le temps de pause est parfois sacrifié, les risques d'accidents du travail sont amplifiés par le nombre d'élèves accompagnés, les différents lieux d'intervention se multiplient, les trajets s'étendent, des AESH subissent des décisions de non-renouvellement en raison de leur situation médicale…

- **Pour une augmentation de salaire**

La grille salariale est totalement tassée sur les 3 premiers échelons. Les temps incomplets imposés placent la plupart des AESH sous le seuil de pauvreté et ne leur permettent pas de vivre dignement de leur travail.
Le versement d'une indemnité REP-REP+, dont le montant est en-deçà de 36% à celui que perçoivent les autres personnels exerçant en éducation prioritaire, et l'annonce d'une augmentation de 10% du budget alloué à la rémunération des AESH sans plus de détails, apparaissent comme une provocation.

- **Pour l'abandon des PIAL**

La généralisation des PIAL a dégradé les conditions de travail pour les AESH : emplois du temps éclatés, remplacement au pied levé des collègues absentes et absents, déplacements du jour au lendemain sans aucun respect du travail ni de l'intérêt des élèves.

- **Pour l'abandon de la réforme des retraites**

Le projet de réforme des retraites prévu par le gouvernement et visant à faire travailler plus longtemps est inacceptable.

Signez la pétition intersyndicale exigeant notamment :

- la création d'un véritable statut de la Fonction publique d'Etat, de catégorie B, pour reconnaître le métier d'AESH
- l'augmentation des rémunérations de toutes et tous sur toute la carrière
- l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens
- l'abandon du projet de réforme des retraites.

Indemnités REP / REP+ : les AESH toucheront moins que les autres !

Alors que le ministre annonce en grande pompe médiatique la réparation d'une injustice pour les AESH et AED qui devraient enfin toucher les indemnités REP/REP+, les décrets et arrêtés du 8 décembre 2022 mettent à jour l'enfumage du ministère : les AESH et AED toucheront moins que les autres !

Le montant de la part fixe de la prime pour les AED et AESH est, selon le projet de texte, de 3 263 € en REP+ et de 1 106 € en REP, contre 5 114 € et 1 734 € pour les autres. Quant au montant maximal de la part variable en REP+, il est de 448 € pour les AED et AESH et de 702 € pour les autres.

Tout cela proratisé au temps de travail : des miettes arrachées pour seulement quelques-uns !

Par ailleurs, les AESH n'ont toujours pas vu la couleur de ces indemnités, qui devaient pourtant être versées à compter du mois de janvier 2023... ■

444 Journal février 2023_ES en A4 08/02/2023 12:59 Page 13

Evaluations d'école : le SNUDI-FO ne lâche rien !

Le SNUDI-FO continue d'intervenir à tous les niveaux pour l'abandon des évaluations d'école, composées d'une auto-évaluation et d'une évaluation externe, véritables dispositifs visant à instaurer un management digne des entreprises privées au sein de l'Ecole publique.

La résistance s'organise pied à pied dans les départements :
- Dans les **Yvelines**, mobilisés depuis juin dernier, les personnels des écoles des Mureaux demandant à sortir du dispositif évaluation d'école viennent d'obtenir une réponse de la DASEN. Leur participation au dispositif est reportée à l'année prochaine.
- Dans les **Deux-Sèvres**, lors d'une audience le 23 janvier, l'IA-DASEN est contraint d'annoncer au SNUDI-FO : *« Bon, on va commencer les évaluations d'écoles, cette année, avec les écoles qui le souhaitent ».*
- En **Indre-et-Loire,** suite aux multiples démarches engagées par le SNUDI-FO, l'IA-DASEN assure lors d'une audience le 20 décembre qu'il n'imposera pas les évaluations d'école cette année. Elles ne se feront que sur la base du volontariat !
- En **Haute-Garonne**, lors d'une audience du SNUDI-FO, l'IA-DASEN concède qu'il commencera les évaluations d'école avec les écoles volontaires.

La résistance paie !

D'ailleurs, si le ministère indique que l'évaluation des écoles et établissements est prévue par la loi pour une école de la confiance (Art 40) qui met en place le conseil d'évaluation de l'école, il n'affirme à aucun moment le caractère obligatoire des évaluations pour les personnels.

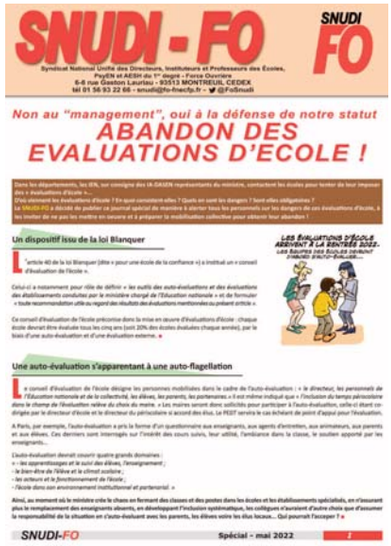
SNUDI - FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles, PsyEN et AESH du 1er degré - Force Ouvrière
6-8 rue Gaston Lauriau - 93513 MONTREUIL CEDEX
tél 01 56 93 22 68 - snudi@fo-fnec.fr - @FoSnudi

Non au "management", oui à la défense de notre statut

ABANDON DES EVALUATIONS D'ECOLE !

Un dispositif issu de la loi Blanquer

Une auto-évaluation s'apparentant à une auto-flagellation

SNUDI-FO Spécial - mai 2022

Toujours disponible :
le 4 pages du SNUDI-FO sur les évaluations d'école

Le SNUDI-FO ne lâchera rien pour obtenir dans l'immédiat que les écoles non volontaires ne subissent pas une évaluation d'école et pour que ce dispositif finisse par être abandonné ! ■

Liste d'aptitude direction : le SNUDI-FO s'adresse au ministre

La loi Rilhac, dont le SNUDI-FO revendique toujours l'abandon, impose dans son article 2 la nécessité pour les personnels d'avoir suivi une formation avant d'être inscrit sur la liste d'aptitude direction d'école.

Sur injonction ministérielle, des IA-DASEN imposent donc aux collègues souhaitant être inscrits sur la liste d'aptitude une « formation » de douze jours, le plus souvent hors temps scolaire (les mercredis, en distanciel via M@gistère, le soir après la classe, voire pendant les vacances) !

Pire, cette « formation » pourrait se substituer aux trois semaines de formation sur temps de classe prévues avant la prise de fonction des directeurs nouvellement nommés. Le ministère utiliserait-il la loi Rilhac pour transférer la formation des directeurs hors temps de classe ?

Cela permettrait en tout cas aux IA-DASEN d'économiser des remplaçants au moment où le ministre supprime des postes !

Quant à cette « formation » nécessaire pour être inscrit sur la liste d'aptitude, de quelle nature serait-elle ? Ne pourrait-elle pas être utilisée pour interdire l'accès à la liste d'aptitude à certains collègues ? Ce dispostif ne pourrait-il pas permettre in fine aux IA-DASEN de choisir leurs futurs directeurs ?

Le SNUDI-FO s'est immédiatement adressé au ministre Ndiaye sur cette question. ■

444 Journal février 2023_ES en A4 08/02/2023 12:59 Page 14

laïcité

Pyrénées-Atlantiques : défense de l'Ecole publique

La FNEC FP-FO dénonce les atteintes à la laïcité dans les écoles publiques des Pyrénées-Atlantiques.

Des dispositifs d'enseignement immersif en langue régionale dits « expérimentaux », excluent totalement le français des horaires d'enseignement !

Bien que le conseil constitutionnel ait déclaré cet enseignement anticonstitutionnel, la circulaire du 14 décembre 2021 relative au cadre applicable et à la promotion des langues et cultures régionales accorde un cadre légal aux expérimentations immersives de la maternelle à l'université.

Ainsi à la rentrée 2022, dans les Pyrénées-Atlantiques, on compte 22 écoles maternelles publiques immersives, où l'usage du français est donc exclu, avec, pour l'une d'elle, une extension jusqu'au CE2.

10 nouveaux projets d'expérimentation sont annoncés à la rentrée 2023, l'expérimentation devient la norme.

Sur une grosse école primaire, les collègues nous alertent ! L'ouverture de l'immersif à la rentrée 2023 se traduira par un redéploiement des postes : 2 ouvertures en basque = 2 fermetures en français.

Qui dit République, dit une nation avec une langue nationale, indispensable pour que tous les citoyens d'un même pays puissent communiquer entre eux librement et sans frontière territoriale. C'était une des doléances de la Révolution française de 1789.

Cette langue de la République, c'est le français ; c'est la langue qui doit être dispensée et enseignée dans tous les établissements scolaires de France et de Navarre. C'est le « socle commun » de l'enseignement dans toutes les écoles publiques françaises.

La FNEC-FP-FO dénonce donc ces dispositifs immersifs illégaux qui créent une fracture entre les élèves et qui font exploser le cadre national de l'Ecole publique.

A la clé, c'est un vrai plan social pour tous les enseignants qui ne parlent pas la langue régionale qu'ils soient affectés sur les postes en français ou qu'ils attendent, en vain, leur mutation. La circulaire du 14 décembre 2021 doit être abrogée.

Stop à l'occupation des locaux de l'Ecole publique par l'école privée !

Par ailleurs, lors du CDEN du 5 septembre, le représentant des DDEN des Pyrénées-Atlantiques a dénoncé le caractère illégal de l'utilisation d'une partie des locaux de l'école publique d'Itxassou par l'école privée en langue régionale, l'Ikastola.

Ce à quoi un représentant des maires a répondu que c'était tout à fait légal, qu'il l'avait fait dans sa commune. Lors du CDEN du 15 novembre la FNEC-FP-FO a interrogé le DASEN pour savoir combien de communes utilisaient illégalement les locaux des écoles publiques pour y installer une Ikastola privée. Cinq communes du département sont concernées : Ahetze, Hendaye, Mendionde, Sare et Itxassou.

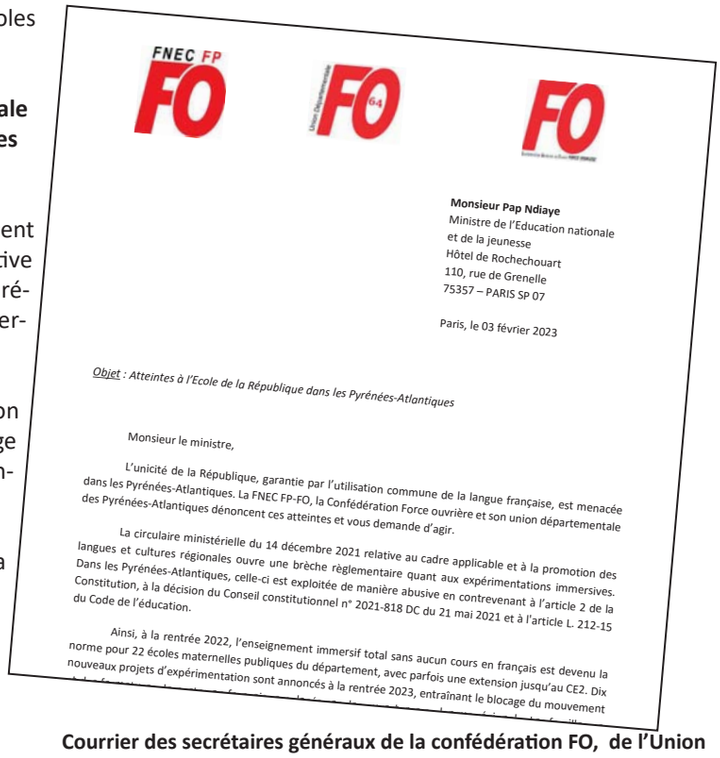

FNEC FP FO — Union Départementale FO 64 — FO

Monsieur Pap Ndiaye
Ministre de l'Education nationale
et de la jeunesse
Hôtel de Rochechouart
110, rue de Grenelle
75357 – PARIS SP 07

Paris, le 03 février 2023

Objet : Atteintes à l'Ecole de la République dans les Pyrénées-Atlantiques

Monsieur le ministre,

L'unicité de la République, garantie par l'utilisation commune de la langue française, est menacée dans les Pyrénées-Atlantiques. La FNEC FP-FO, la Confédération Force ouvrière et son union départementale des Pyrénées-Atlantiques dénoncent ces atteintes et vous demande d'agir.

La circulaire ministérielle du 14 décembre 2021 relative au cadre applicable et à la promotion des langues et cultures régionales ouvre une brèche règlementaire quant aux expérimentations immersives. Dans les Pyrénées-Atlantiques, celle-ci est exploitée de manière abusive en contrevenant à l'article 2 de la Constitution, à la décision du Conseil constitutionnel n° 2021-818 DC du 21 mai 2021 et à l'article L. 212-15 du Code de l'éducation.

Ainsi, à la rentrée 2022, l'enseignement immersif total sans aucun cours en français est devenu la norme pour 22 écoles maternelles publiques du département, avec parfois une extension jusqu'au CE2. Dix nouveaux projets d'expérimentation sont annoncés à la rentrée 2023, entraînant le blocage du mouvement

Courrier des secrétaires généraux de la confédération FO, de l'Union départementale FO 64 et de la FNEC FP-FO au ministre Ndiaye

Malgré les demandes réitérées du DDEN, malgré le Code de l'Éducation, l'administration des Pyrénées-Atlantiques a refusé de faire respecter la loi, s'en remettant au droit des maires « propriétaires des locaux ».

Une concurrence illégale et déloyale, orchestrée par des élus, permet aux écoles privées d'augmenter leur capacité d'accueil au détriment des écoles primaires publiques dont les effectifs chutent.

Sur Itxassou 26,8 % des élèves sont scolarisés dans le public, sur Sare qui accueille aussi une Ikastola dans l'école publique et qui propose uniquement l'enseignement immersif à l'école maternelle publique, seuls 21,5 % des élèves sont scolarisés dans le public.

Face à l'emprise communautariste régionale, la FNEC FP-FO de l'académie de Bordeaux prend clairement position et se joint au combat de l'association des DDEN pour défendre l'Ecole publique, ses locaux ainsi que le respect de la laïcité.

La FNEC-FP-FO exige l'arrêt des occupations illégales des locaux de l'école publique. ■

444 Journal février 2023_ES en A4 08/02/2023 12:59 Page 15

Conseil national du SNUDI-FO (13 & 14 décembre 2022)

Le Conseil national du SNUDI-FO, instance réunissant un délégué par département ainsi que les membres du Bureau national, s'est réuni les 13 et 14 décembre à Paris, au siège de la confédération FO.

Il a pu entendre, outre l'intervention des délégués, les prises de parole du secrétaire général de la confédération FO Frédéric Souillot, du secrétaire général de la FGF-FO (fédération générale des fonctionnaires) Christian Grolier et du secrétaire général de la FNEC FP-FO (fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle) Clément Poullet.

Succès de Force Ouvrière aux élections professionnelles

Dans la résolution qu'il a adoptée, le Conseil national est notamment revenu sur les bons résultats obtenus par Force Ouvrière à tous les niveaux lors des élections professionnelles qui se sont déroulées du 1er au 8 décembre 2022.

Le SNUDI-FO réaffirme et actualise toutes ses revendications

Il a actualisé les revendications de notre syndicat national sur la question des salaires, des statuts, de la défense de l'Ecole publique, des AESH et a rappelé son opposition aux supressions de postes décidées par le ministre Ndiaye pour la rentrée 2023 grâce à l'utilisation de l'article 49-3 à l'Assemblée nationale.

Il est revenu sur les ravages de l'inclusion scolaire systématique et, dans sa résolution, a alerté les syndicats départementaux sur l'acte 2 de l'Ecole inclusive : « *L'objectif est de réduire le nombre d'AESH recrutés et donc de laisser des milliers d'élèves sans aucun accompagnement, de mutualiser encore plus les AESH, allant même jusqu'à un possible droit de véto de l'enseignant référent qui subira inévitablement des pressions pour limiter les prises en charge.* »

Un Conseil national prêt à la grève pour le retrait de la réforme des retraites !

La préparation de la grève pour le retrait de la réforme Macron-Borne, dans l'unité de toutes les organisations syndicales, a été évoquée par la plupart des délégués

Ainsi, le Conseil national indique dans sa résolution :

« Le CN se retrouve pleinement dans le communiqué de l'ensemble des confédérations FO – CGT – CFDT – CFTC – CGC – UNSA – SOLIDAIRES avec la FSU et les organisations de jeunesse de notre pays qui « réaffirment leur détermination à construire ensemble les mobilisations passant en particulier par une première date de mobilisation unitaire avec grèves et manifestations en janvier si le gouvernement demeurait arcbouté sur son projet. » confirmé par le communiqué intersyndical du 13 décembre qui indique que les organisations syndicales se réuniront dans la foulée de l'annonce de la réforme pour construire une réponse commune de la mobilisation interprofessionnelle dès le mois de janvier si le gouvernement maintient son projet.

Le CN invite les syndicats départementaux à réunir dès la rentrée les instances et les personnels pour préparer la grève pour le retrait de la réforme Macron sur les retraites, qui ouvrirait la voie à la satisfaction de toutes les revendications, et à proposer à tous les personnels ayant voté pour les listes de la FNEC FP-FO de se syndiquer massivement à Force Ouvrière.»

Le XIVème Congrès du SNUDI-FO convoqué en juin 2023

Enfin, le Conseil national a convoqué le XIVème Congrès du SNUDI-FO les 7 et 8 juin 2023 à Angers, dans le cadre du Congrès de la FNEC FP-FO, qui se tiendra lui les 5,6 et 9 juin. ■

Paris, le 13 décembre 2022

444 Journal février 2023_ES en A4 08/02/2023 12:59 Page 16

élections professionnelles

Progression à tous les niveaux pour Force Ouvrière !

FO reste première organisation syndicale dans la Fonction publique d'Etat et devient deuxième sur l'ensemble des trois Fonctions publiques !

Les élections professionnelles dans la Fonction publique ont eu lieu du 1er au 8 décembre 2022.

Les résultats sont très positifs pour Force Ouvrière :

- FO reste première organisation syndicale dans la Fonction publique d'Etat.
- FO consolide sa deuxième place dans la Fonction publique hospitalière et progresse, tandis que la CGT (1ère) et la CFDT (3ème) perdent des voix.
- FO progresse aussi dans la Fonction publique territoriale et conforte sa troisième place.

Au niveau de l'ensemble des trois Fonctions publiques, FO dépasse la CFDT et devient la deuxième organisation syndicale derrière la CGT ! ■

De bons résultats dans l'Education nationale !

La FNEC FP-FO progresse de 536 voix et maintient ses deux sièges au conseil social d'administration (CSA) ministériel.

Elle reste la troisième organisation syndicale dans l'Education nationale et la seule parmi les quatre premières à progresser. La FSU reste 1ère mais perd 6 163 voix et l'UNSA reste 2ème mais perd 13 028 voix et un siège. Quant à la CFDT, 4ème, elle perd de son côté 3 060 voix. **(voir tableau ci-contre)**

Concernant les AESH, qui votaient avec les AED dans le cadre des CCP des personnels non-titulaires d'accompagnement et de surveillance, la FNEC FP-FO progresse partout, est majoritaire dans les académies de Bordeaux, Créteil, Clermont-Ferrand, Dijon, Nancy-Metz, Versailles… et bien souvent deuxième dans les autres académies. ■

	Voix			Pourcentages			Sièges
	2022	2018	Différence	2022	2018	Différence	
FSU	137 580	143 743	- 6 163	34,05 %	34,91 %	- 0,86	6
UNSA	78 289	91 317	- 13 028	19,37 %	21,12 %	- 2,81	3 (-1)
FO	**56 778**	**56 242**	**+ 536**	**14,05 %**	**13,66 %**	**+ 0,39**	**2**
CFDT	31 533	34 593	- 3 060	7,80 %	8,40 %	- 0,60	1
CGT	26 843	25 265	+ 1 578	6,64 %	6,14 %	+ 0,50	1
SNALC	25 105	24 817	+ 288	6,21 %	6,03 %	+ 0,18	1
SUD	20 553	19 601	+ 952	5,09 %	4,76 %	+ 0,33	1 (+1)

Résultats des élections au CSA ministériel

Progression considérable de Force Ouvrière dans le 1er degré !

Dans le 1er degré, le SNUDI-FO progresse de manière considérable lors des élections aux différentes commissions administratives paritaires départementales (CAPD).

Les syndicats départementaux du SNUDI-FO gagnent au total 1443 voix et 19 sièges en CAPD par rapport aux élections 2018 tandis que le SNUipp-FSU perd 13 sièges et le SE-UNSA 17.

Ainsi, le SNUDI-FO :
- gagne deux sièges en CAPD dans l'Aisne et en Côte-d'Or ;
- gagne un siège dans l'Ain, dans l'Aude, en Haute-Garonne, en Indre-et-Loire, en Mayenne, en Moselle, dans le Puy-de-Dôme, dans le Bas-Rhin, en Seine-et-Marne, dans le Tarn, dans l'Yonne, en Essonne, dans le Val-de-Marne ;
- rentre pour la première fois à la CAPD du Finistère, de la Manche et des Pyrénées-Atlantiques ;
- reste le syndicat majoritaire en Haute-Loire, dans le Vaucluse et le Val-de-Marne ;
- devient le syndicat majoritaire dans l'Aisne, l'Eure et la Mayenne.

Le message adressé au ministre Ndiaye et au gouvernement, en défense des revendications, est donc clair et net !

Le SNUDI-FO remercie tous les personnels ayant voté pour les listes de la FNEC FP-FO et les invite à se syndiquer massivement à Force Ouvrière. ■